

ÉCOLE DE MUSIQUE DE POMPIGNAC

ANNÉE
2020/2021

LES PROFESSEURS

Batterie
Clarinette
Cor
Flûte traversière
Guitare classique

Guitare électrique
Piano

Saxophone
Trombone
Trompette, cornet
Violon
Violoncelle
Chant variétés
Eveil artistique
Chorale adultes
Musiques actuelles

Jazz

LES RESPONSABLES

Le Maire
La déléguée aux
affaires culturelles
Le directeur de
l'école de musique
Secrétariat, inscriptions,
suivi administratif

Karol DIERS
Léo HEZARD
Julien BLANC
Isabelle HUMBERT
Audrey PAQUET,
Marie-Pierre BURVINGT
Nicolas BARRIERE
Coralie GOBBI
Benoît COUSSOT
Noémie BEGORRE-GELARD
Frédéric DEMARLE
Sébastien BREBBIA
Alison HOTTUA-DEMARLE
Lili GAUTIER
Carla FERNANDEZ
Anne DORIAN QUINQUIS
Sophie LOURENÇO
Karol DIERS
Nicolas BARRIERE
Benoît COUSSOT

Céline DELIGNY-ESTOVERT
Isabelle MAIROT

Sébastien BREBBIA

Annie-Claire ODDO
& Claire SANGUINE

L' école municipale de Musique propose un enseignement réparti en cours individuels et en ateliers de pratique collective. Les cours sont dispensés par des professeurs diplômés, expérimentés et investis. La formation musicale (Solfège) s'enseigne pendant les cours d'instruments. Le plaisir de chanter, jouer, et partager est l'essence même de notre enseignement au travers de différents styles (classique, musique du monde, jazz, musique actuelle...). L'école de musique évolue cette année avec l'arrivée de nouveaux professeurs dans les classes de Chant variétés, Flûte traversière et Piano.

ENSEIGNEMENT

CLASSES D'INSTRUMENT & CLASSES DE CHANT

L'école municipale de musique dispose en 2020 de 12 classes d'instrument, Batterie, Clarinette, Cor, Flûte traversière, Guitare classique, Guitare électrique, Piano, Saxophone, Trombone, Trompette, Violon, Violoncelle. S'ajoute la classe de chant variétés avec l'arrivée d'un nouveau professeur, Carla FER-NANDEZ.

JOURS, HEURES, LIEUX DES COURS

Les cours sont individuels, hebdomadaires, et ils sont dispensés pendant la période scolaire, pour les enfants des écoles, tous les soirs à partir de 16 heures, le mercredi après-midi, le samedi matin, à l'École de Musique, passage du Puits ou dans différentes salles communales. Voir avec les professeurs pour fixer le jour et l'heure des cours. Pour les adultes, les cours peuvent être dispensés d'autres jours de la semaine.

CYCLES

Pour les classes d'instrument, une structuration par cycles a été instituée :

- **1er cycle**

Les élèves de l'école entrent dans le premier cycle dès leur arrivée et ils suivent les enseignements de ce cycle pendant trois ans au moins. La durée du cycle peut aller jusqu'à six ans de pratique, suivant le niveau et le degré d'engagement et de progrès de l'élève.

- **2e cycle**

Les élèves peuvent accéder ensuite au deuxième cycle, qui dure au moins trois ans, et peut aller jusqu'à cinq ans de pratique musicale.

Les adultes qui s'inscrivent à l'École de Musique ne sont pas soumis au régime des cycles.

Rappelons que l'école est ouverte à tous les âges et qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à jouer d'un instrument de musique ou pour recommencer à pratiquer la musique.

DUREE DES COURS INDIVIDUELS

1er cycle : 30 mn de cours, 2ème cycle : 45 mn de cours.

Pour les adultes : cours de 30 mn à 1h, selon le niveau.

Le niveau est évalué par les professeurs.

EVALUATIONS

Il n'y a aucun examen de fin d'année. Le travail des élèves est évalué lors des périodes de cours et des auditions publiques (deux auditions dans l'année scolaire).



EVEIL ARTISTIQUE

Les séances d'éveil artistique s'adressent aux enfants de l'école maternelle de l'école élémentaire. Elles ont pour but d'initier les enfants à la musique en leur donnant des bases rythmiques, mélodiques et vocales nécessaires à la pratique ultérieure de la musique et des instruments.

Le programme d'éveil est essentiellement sensoriel. Par des activités ludiques, le professeur peut faire naître, à partir de tout support musical (comptines, œuvres du répertoire, etc...), des facultés d'écoute, de mémorisation, de reproduction, d'analyse, nécessaires à la pratique musicale. L'éveil artistique a lieu à l'école maternelle.



ATELIER DE MUSIQUES ACTUELLES

Cet atelier a pour but de perfectionner et d'accompagner artistiquement une formation de musique déjà existante, ou de rassembler les élèves de l'école désireux d'apprendre à jouer en groupe. L'atelier se constituera un répertoire de musiques actuelles (du jazz à nos jours en passant par le rock, funk, soul, folk, pop et autres...), à partir de reprises mais aussi de compositions, avec l'objectif de donner des concerts publics dans les événements locaux de Pompignac et des communes alentours sous le nom de groupe Pompi Jam.

ATELIER JAZZ

L'atelier Jazz ouvert depuis 2019, associe la pratique de plusieurs instruments, piano, instruments à vent, percussion... Les élèves des classes d'instrument et ceux qui veulent les rejoindre pourront exploiter leurs talents en formation, pour le plaisir de jouer ensemble, de pratiquer le jazz dans toutes ses formes, jusqu'à l'improvisation, de se produire en public pour les auditions et les concerts de l'année.

CHORALE DES ADULTES "CHŒUR CHAMADE"

Chorale ouverte aux adultes qui aiment chanter et qui souhaitent révéler leur voix dans une expression musicale collective. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique.

Le Chœur Chamade permet à ses membres un travail vocal avec des pièces en polyphonie et une riche découverte du répertoire. Le style des chants choisis est varié, de la musique classique de toutes les époques et en diverses langues, à la chanson, au gospel...

La chorale participe aux concerts de l'école de Musique Municipale et donne ses propres concerts avec des projets différents chaque année. Elle cherche à associer le plaisir de chanter ensemble, à la qualité pédagogique de l'apprentissage musical et vocal.

Les séances ont lieu le mardi soir de 20h30 à 22h30.

A partir du 15 septembre, elles se dérouleront dans la salle de la Cheminée à la Maison de Cadouin, permettant d'accueillir de nouveaux choristes avec un accès pour les personnes handicapées.

INSCRIPTION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les inscriptions s'effectuent au secrétariat de la Mairie de Pompignac : 05 57 97 13 00
L'inscription se prend en début d'année pour l'année scolaire entière, à compter du mois de septembre jusqu'au mois de juin inclus.
Néanmoins, une inscription est possible à tout moment en cours d'année.





TARIFS MENSUELS

L'école municipale de musique est très largement subventionnée par la Mairie. Une participation complémentaire est toutefois demandée aux familles, selon les tarifs suivants.

TARIFS MENSUELS (MOINS DE 20 ANS)

Tarifs	Quotient familial*	Eveil musical	Cours individuel	Cours d'ensemble	
				Si un cours est déjà suivi à Pompignac	Si pas de cours suivi à Pompignac
Tarif 1	QF ≤ 600 €	5,00 €	20 €	Gratuit	5,00 €
Tarif 2	601 ≤ QF ≤ 800 €	5,50 €	25 €		5,50 €
Tarif 3	801 ≤ QF ≤ 1 000 €	6,00 €	30 €		6,00 €
Tarif 4	1001 ≤ QF ≤ 1 200 €	6,50 €	35 €		6,50 €
Tarif 5	1201 ≤ QF ≤ 1 500 €	7,00 €	40 €		7,00 €
Tarif 6	≥ 1501 €	7,50 €	45 €		7,50 €
Non allocataire CAF ou hors CdC	/	8,00 €	50 €		8,00 €

* Selon l'attestation fournie par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Pour les cours individuels, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif de base pour chaque inscription à partir du second enfant inscrit d'une même famille.

TARIFS MENSUELS PLUS DE 20 ANS

Tarifs	Classes d'instrument	Classe chant varié	Cours d'ensemble	
			Si un cours est déjà suivi à Pompignac	Si pas de cours suivi à Pompignac
Commune et Communauté de Communes				
1 pers. / famille	50 €	35 €	Gratuit	15 €
2 pers. / famille	40 € / pers.	28 € / pers.		20 €
3 pers. / famille	32 € / pers.	22,50 € / pers.		25 €
Hors commune et Communauté de Communes				
1 pers. / famille	60 €	40 €	Gratuit	20 €
2 pers. / famille	48 € / pers.	32 € / pers.		25 €
3 pers. / famille	38 € / pers.	25,50 € / pers.		30 €

En dehors des ateliers, une réduction de 20% est appliquée pour chaque inscription dès la deuxième inscription pour une même famille.

LOCATION D'INSTRUMENTS



La location d'instrument aux élèves est possible, selon l'avis du professeur et dans les limites des instruments disponibles (en priorité pour les débutants). La location prévue par instrument est de 75 € / année avec un dépôt de caution par chèque, équivalent au prix de l'instrument.

La restitution en parfait état de l'instrument sera effectuée à chaque début d'année scolaire en septembre. Dans le cas d'un abandon de l'élève en cours d'année, l'instrument sera rendu sous 15 jours à compter de la date de la dernière leçon.

Le contrôle de l'instrument est placé sous la responsabilité de l'emprunteur et devra être attesté par un certificat du luthier, à remettre à la Mairie. Les réparations éventuelles seront à la charge de l'emprunteur. Lors de la restitution définitive de l'instrument, le chèque de caution sera rendu.

Les familles qui auraient des difficultés financières sont priées de déposer une demande d'aide auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Contact : secrétariat du CCAS, Mairie, Marilyne IRIART - tél. : 05 57 97 13 05